



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 20 septembre 2017 — N° 272

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon**

QUÉBEC

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Tremblay (Chauveau) fait une déclaration afin de souligner le cinquième anniversaire de la chaîne CCAP.Tv de la Coopérative de câblodistribution de l'arrière-pays.

M. Bergeron (Verchères) fait une déclaration afin de souligner le 30^e anniversaire de l'entreprise La Clé des champs Sainte-Julie inc.

M. Habel (Sainte-Rose) fait une déclaration afin de féliciter Le Manoir Thérèse-Casgrain pour son engagement envers les aînés.

M. Roberge (Chambly) fait une déclaration afin de souligner l'ouverture de la microbrasserie Délires et délices inc.

Mme Vallières (Richmond) fait une déclaration afin de souligner le 30^e anniversaire de l'entreprise ABS Remorques inc.

M. Villeneuve (Berthier) fait une déclaration afin de rendre hommage à l'écrivain Réjean Ducharme.

20 septembre 2017

M. Polo (Laval-des-Rapides) fait une déclaration afin de remercier le Centre d'entraide et de services communautaires du Marigot pour son engagement envers la communauté.

M. Fortin (Sherbrooke) fait une déclaration afin de souligner la participation d'une délégation de l'Estrie aux Jeux de la Francophonie.

M. Billette (Huntingdon) fait une déclaration afin de souligner le 50^e anniversaire des pompiers volontaires de Saint-Anicet.

M. Lisée (Rosemont) fait une déclaration afin de souligner le 35^e anniversaire de l'entreprise Accès Bénévolat.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 54.1 et 54.3 du Règlement, Mme Fournier (Marie-Victorin) fait une déclaration afin de souligner le 20^e anniversaire de l'organisme Le Repas du passant.

À 9 h 53, Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 01.

20 septembre 2017

Moment de recueillement

Dépôts de documents

M. Leitão, ministre des Finances, dépose :

Le rapport sur l'application de la Loi sur la Société des alcools du Québec,
juin 2017;

(Dépôt n° 3464-20170920)

Le rapport annuel 2016-2017 de l'Autorité des marchés financiers;

(Dépôt n° 3465-20170920)

Le rapport d'activités 2016-2017 de Financement-Québec;

(Dépôt n° 3466-20170920)

Le rapport sur l'application de la Loi sur la Société des loteries du Québec;

(Dépôt n° 3467-20170920)

Le rapport annuel 2016-2017 du Tribunal administratif des marchés financiers.

(Dépôt n° 3468-20170920)

M. Barrette, ministre de la Santé et des Services sociaux, dépose :

Les rapports annuels 2016-2017 sur l'application de la procédure d'examen des
plaintes et l'amélioration de la qualité des services des centres intégrés de santé et
de services sociaux suivants :

Des Îles

(Dépôt n° 3469-20170920)

Laval

(Dépôt n° 3470-20170920)

Montréal-Centre

(Dépôt n° 3471-20170920)

Outaouais

(Dépôt n° 3472-20170920)

20 septembre 2017

Les rapports annuels 2016-2017 sur l'application de la procédure d'examen des plaintes et l'amélioration de la qualité des services des centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux suivants :

Capitale-Nationale (Dépôt n° 3473-20170920)

Est-de-l'Île-de-Montréal (Dépôt n° 3474-20170920)

Saguenay–Lac-Saint-Jean (Dépôt n° 3475-20170920)

Le rapport annuel de gestion 2016-2017 du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval; (Dépôt n° 3476-20170920)

Le rapport annuel de gestion 2016-2017 du Commissaire à la santé et au bien-être; (Dépôt n° 3477-20170920)

Le rapport annuel 2016-2017 du Commissaire local aux plaintes et à la qualité des services du Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine et du Centre de réadaptation Marie-Enfant. (Dépôt n° 3478-20170920)

M. Fournier, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 30 mai 2017 par M. Pagé (Labelle) concernant le maintien des opérations de la station piscicole de Lac-des-Écorces. (Dépôt n° 3479-20170920)

M. le président dépose :

Le rapport d'activité 2016-2017 du Commissaire à l'éthique et à la déontologie. (Dépôt n° 3480-20170920)

20 septembre 2017

Dépôts de pétitions

M. Marceau (Rousseau) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 3 736 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'uniformisation des taxes scolaires.

(Dépôt n° 3481-20170920)

M. Marceau (Rousseau) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 362 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'uniformisation des taxes scolaires.

(Dépôt n° 3482-20170920)

M. Charette (Deux-Montagnes) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 164 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le respect du choix du patient relativement à sa santé et aux traitements proposés.

(Dépôt n° 3483-20170920)

M. Lemay (Masson) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 39 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le paiement des frais d'équipements médicaux spécialisés pour les enfants de moins de 18 ans.

(Dépôt n° 3484-20170920)

20 septembre 2017

Mme Sauvé (Fabre) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 23 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la délimitation des circonscriptions électorales de Laval.

(Dépôt n° 3485-20170920)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

M. Bérubé (Matane-Matapédia), conjointement avec M. Spénard (Beauce-Nord), M. Lelièvre (Gaspé) et M. Surprenant (Groulx), présente une motion concernant le droit aux citoyens de manifester; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Mme Roy (Montarville), conjointement avec Mme Maltais (Taschereau), M. Surprenant (Groulx) et Mme Ouellet (Vachon), présente une motion concernant l'amendement de la ministre de la Justice à l'article 3 du projet de loi n° 62; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Thériault, ministre responsable de la Condition féminine, conjointement avec Mme Fournier (Marie-Victorin), Mme Lavallée (Repentigny), Mme Massé (Sainte-Marie-Saint-Jacques), M. Lelièvre (Gaspé), M. Surprenant (Groulx), M. Sklavounos (Laurier-Dorion) et Mme Ouellet (Vachon), propose :

20 septembre 2017

QUE l'Assemblée nationale souligne la 36^e Journée d'action contre la violence sexuelle faite aux femmes, qui se tenait le vendredi 15 septembre 2017;

QU'elle reconnaisse le travail remarquable des organismes, des groupes de femmes et des bénévoles qui ont pour objectif de soutenir les femmes victimes de violences;

QU'elle incite les victimes à dénoncer toutes formes de violences sexuelles en s'adressant aux instances appropriées;

QU'elle convient qu'il est de notre devoir, femmes et hommes, d'agir afin de prévenir et de contrer ces actes odieux;

QU'elle rappelle aux ministères engagés dans la Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles, l'importance de déployer les différentes mesures prévues à cet effet;

QU'elle réitère l'importance de dénoncer et de lutter contre toutes les formes de violences faites aux femmes;

Enfin, que les membres de l'Assemblée nationale réaffirment que la violence faite à l'égard des femmes est inacceptable.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

M. Khadir (Mercier) présente une motion concernant la consultation sur la discrimination systémique et le racisme; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

20 septembre 2017

Avis touchant les travaux des commissions

M. Tanguay, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 99, Loi modifiant la Loi sur la protection de la jeunesse et d'autres dispositions;
- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 62, Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements religieux dans certains organismes.

Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, donne les avis suivants :

- la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles se réunira en séance de travail afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'une pétition;
- la Commission des institutions se réunira en séance de travail afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'un mandat d'initiative.

20 septembre 2017

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des transports et de l'environnement qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 137, Loi concernant le Réseau électrique métropolitain, ainsi que les amendements transmis par M. Lessard, ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, M. Therrien (Sanguinet) et Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques).

Les amendements sont déclarés recevables, à l'exception de l'amendement proposé par M. Therrien (Sanguinet) qui est déclaré irrecevable puisqu'il modifie un article de la Loi sur les transports qui n'était pas auparavant modifié par le projet de loi, élargissant ainsi sa portée, et à l'exception de l'un des amendements proposés par Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) qui est déclaré irrecevable puisqu'il a pour effet d'introduire un élément nouveau à l'article 51 du projet de loi qui en dépasse la portée.

Après débat, l'amendement proposé par M. Lessard, ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, est adopté.

Les amendements proposés par Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) sont rejetés.

Le rapport amendé est adopté à la majorité des voix.

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 121, Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec, ainsi que les amendements transmis par M. Nadeau-Dubois (Gouin).

Les amendements sont déclarés recevables.

20 septembre 2017

Après débat, les amendements sont rejetés.

Le rapport est adopté.

À 12 h 53, à la demande de M. Tanguay, leader adjoint du gouvernement, et du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 20 du Règlement, Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

Les travaux reprennent à 15 heures.

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

Mme Poirier (Hochelaga-Maisonneuve) propose :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte du mécontentement généralisé que suscite la consultation sur la discrimination systémique et le racisme chez de nombreux organismes, groupes et citoyens du Québec;

QU'elle exige du gouvernement du Québec l'annulation de la consultation sur la discrimination systémique et le racisme;

QU'elle demande au gouvernement d'appliquer immédiatement des mesures concrètes pour lutter contre le racisme et la discrimination.

20 septembre 2017

M. Gendron, troisième vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; environ 50 minutes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; environ 29 minutes 10 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; environ 20 minutes 50 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; et 10 minutes sont allouées aux députés indépendants, sous réserve d'un maximum, selon le nombre de députés qui se seront manifestés pour intervenir, de 2 minutes chacun pour les députés de Gaspé, de Groulx et de Vachon, et de 6 minutes pour les trois députés de Québec solidaire. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 357 en annexe)

Pour : 36 Contre : 59 Abstention : 0

M. Tanguay, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au jeudi 21 septembre 2017, à 9 h 40.

La motion est adoptée.

20 septembre 2017

À 17 h 18, Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 21 septembre 2017, à 9 h 40.

Le Président

JACQUES CHAGNON

20 septembre 2017

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de Mme Poirier (Hochelaga-Maisonneuve) :

(Vote n° 357)

POUR - 36

Bergeron (PQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Maltais (PQ)	Roy (PQ)
Bérubé (PQ)	Kotto (PQ)	Marceau (PQ)	(Bonaventure)
Bonnardel (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Martel (CAQ)	Samson (CAQ)
Caire (CAQ)	Lamarre (PQ)	Ouellet (PQ)	Schneeberger (CAQ)
Cloutier (PQ)	LeBel (PQ)	(René-Lévesque)	Soucy (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Poirier (PQ)	Surprenant (IND)
Gaudreault (PQ)	Legault (CAQ)	Richard (PQ)	Traversy (PQ)
(Jonquière)	Léger (PQ)	Roberge (CAQ)	Turcotte (PQ)
Hivon (PQ)	Lemay (CAQ)	Rochon (PQ)	Villeneuve (PQ)
Jean (PQ)	Lisée (PQ)	Roy (CAQ)	
		(Montarville)	

CONTRE - 59

Auger (PLQ)	D'Amour (PLQ)	Lessard (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Barrette (PLQ)	David (PLQ)	Massé (IND)	Simard (PLQ)
Bernier (PLQ)	de Santis (PLQ)	Matte (PLQ)	(Dubuc)
Billette (PLQ)	Drolet (PLQ)	Melançon (PLQ)	Sklavounos (IND)
Birnbaum (PLQ)	Fortin (PLQ)	Ménard (PLQ)	St-Denis (PLQ)
Blais (PLQ)	(Sherbrooke)	Merlini (PLQ)	St-Pierre (PLQ)
Blanchette (PLQ)	Fortin (PLQ)	Montpetit (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Bolduc (PLQ)	(Pontiac)	Nadeau-Dubois (IND)	Thériault (PLQ)
Boucher (PLQ)	Fournier (PLQ)	Nichols (PLQ)	Vallée (PLQ)
Boulet (PLQ)	(Saint-Laurent)	Ouellette (PLQ)	Vallièrès (PLQ)
Bourgeois (PLQ)	Giguère (PLQ)	Plante (PLQ)	Vien (PLQ)
Carrière (PLQ)	Girard (PLQ)	Poëti (PLQ)	Weil (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Habel (PLQ)	Polo (PLQ)	
Charlebois (PLQ)	Hardy (PLQ)	Proulx (PLQ)	
Chevarie (PLQ)	Huot (PLQ)	Reid (PLQ)	
Coiteux (PLQ)	Iracà (PLQ)	Rotiroti (PLQ)	
Couillard (PLQ)	Khadir (IND)	Rousselle (PLQ)	